

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, ET LE TRENTE MARS À 19 HEURES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Etaient présents :

M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Sonia REBOUL, M. Jean-Luc FORTIN, Mme Morgane ANDRE-BERNAVON, Mme Alexandra MORAND, M. Christophe CURIE, M. David EYSETTE, M. Stéphan LAUTHIER, Mme Karine PHILIPPE, Mme Patricia PIERREDON, M. Bastien VALENTE, M. Nicolas GEMBERLE, Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, M. Alexandre SENERS, M. Jacques VIGNAL

Excusés ayant donné procuration :

Mme Fanette FESSY-PAQUET à M. Alexandre SENERS
M. Brice VOULAND à M. Christophe CURIE

Absents :

Mme Gaëlle GUILLERMIN

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, M. Jean-Luc FORTIN a été désigné secrétaire de séance à la majorité des suffrages.

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
19	16	18

DATE DE LA CONVOCATION

24/03/2023

DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR

24/03/2023

N° 2023-013 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES EAU, ASSAINISSEMENT ET CCAS POUR 2023

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la construction du Budget Primitif de la commune et des budgets annexes eau, assainissement et CCAS ont été soumis à la commission finances en date du 21 mars 2023.

Monsieur Christophe CURIE, conseiller municipal délégué aux finances, présente et commente le BP 2023 du budget primitif et des budgets annexes eau, assainissement et CCAS. Il explique que la colonne « pour mémoire du budget précédent » est inexacte en raison de la migration de la M14 à la M57. Certains articles comptables ont été fusionnés entraînant ainsi une reprise partielle des données antérieures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

PAR QUATORZE VOIX POUR ET QUATRE VOIX CONTRE (Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, M. Alexandre SENERS, M. Jacques VIGNAL, Mme Fanette FESSY-PAQUET), APPROUVE le Budget Primitif 2023 de la Commune, adopté chapitre par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour sa section de Fonctionnement et pour sa section d'Investissement, comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	Fonctionnement		Investissement		TOTAL
	Restes à réaliser 2022	Crédits 2023	Restes à réaliser 2022	Crédits 2023	
Dépenses	0 €	2 965 513.50 €	17 758.66 €	1 060 053.73 €	4 025 567.23 €
Recettes	0 €	2 965 513.50 €	0 €	1 060 053.73 €	4 025 567.23 €

PAR QUATORZE VOIX POUR ET QUATRE VOIX CONTRE (Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, M. Alexandre SENERS, M. Jacques VIGNAL, Mme Fanette FESSY-PAQUET), APPROUVE le Budget annexe du service de l'eau 2023, adopté chapitre par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour sa section d'exploitation et pour sa section d'investissement, comme suit :

BUDGET EAU	Exploitation		Investissement		TOTAL
	Restes à réaliser 2022	Crédits 2023	Restes à réaliser 2022	Crédits 2023	
Dépenses	0 €	101 573.36 €	0 €	58 166.70 €	159 740.06 €
Recettes	0 €	101 573.36 €	0 €	56 166.70 €	159 740.06 €

PAR QUATORZE VOIX POUR ET QUATRE VOIX CONTRE (Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, M. Alexandre SENERS, M. Jacques VIGNAL, Mme Fanette FESSY-PAQUET), APPROUVE le Budget annexe du service de l'assainissement 2023, adopté chapitre par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour sa section d'exploitation et pour sa section d'investissement, comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT	Exploitation		Investissement		TOTAL
	Restes à réaliser 2022	Crédits 2023	Restes à réaliser 2022	Crédits 2023	
Dépenses	0 €	220 256.94 €	0 €	139 129.85 €	359 386.79 €
Recettes	0 €	220 256.94 €	0 €	139 129.85 €	359 386.79 €

PAR QUATORZE VOIX POUR ET QUATRE VOIX CONTRE (Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, M. Alexandre SENERS, M. Jacques VIGNAL, Mme Fanette FESSY-PAQUET), APPROUVE le Budget annexe du CCAS 2023, adopté chapitre par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour sa section de fonctionnement comme suit :

BUDGET CCAS	Fonctionnement		TOTAL
	Restes à réaliser 2022	Crédits 2023	
Dépenses	0 €	20 935.00 €	20 935.00 €
Recettes	0 €	20 935.00 €	20 935.00 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Pour extrait conforme

Le Maire
Fabrice FOURNIER

